



COMMUNE DE MORSCHWILLER

Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026 à 20h15

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : **14**
Conseillers présents : **12**
Conseillers absents : **2 (dont 2 procurations)**

Date de la convocation : 25 février 2026

Présents : Mme Carine STEINMETZ – M. Hubert KANDEL, Mme Frédérique KANDEL, M. Philippe BAAL – Adjoints, M Stéphane DIEBOLD, M. Jérôme KLIPFEL, M. Frédéric MEYER, M. Julien PAULUS, M. Thierry STURTZER, Mme Emilie DAUL, Mme Emmanuelle DOLLINGER et Mme Myriam PFLUMIO

Absents excusés avec procurations : Mme Laura THAL qui a donné procuration de vote à Mme Emilie DAUL et M. Benoît KEMPF qui a donné procuration de vote à Jérôme KLIPFEL

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2025
- Affectation du résultat exercice 2025 sur exercice 2026
- Approbation du budget primitif de la commune – exercice 2026
- Demande de participation au voyage scolaire / sortie des élèves du collège Val de Moder

Désignation d'un secrétaire de séance DEL2026_005

Madame le Maire propose que Madame Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Madame Frédérique KANDEL secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026 DEL2026_006

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – exercice 2025 DEL2026_007

Comme le rappelle l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes d'une commune s'effectue par délibération. Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Pour mémoire, la mise en place du CFU a été actée par délibération du conseil municipal lors de la séance du 17 septembre 2024.

La procédure de confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui permet des contrôles automatisés de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. Cette dématérialisation simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En raison d'un dysfonctionnement des logiciels du Service de Gestion Comptable (SGC), le compte financier unique n'a pas pu être finalisé dans les conditions habituelles. Conformément aux recommandations de la Préfecture, le conseil municipal est amené à procéder au vote des comptes sur la base d'un CFU provisoire, sous réserve de concordance entre les comptabilités de l'ordonnateur et du comptable public et après validation du SGC. Les écritures seront régularisées dès que les outils informatiques seront de nouveau opérationnels.

Les résultats du CFU pour l'exercice 2025 se résument comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	278 927,71 €	122 287,08 €
Recettes	351 541,92 €	111 129,94 €
Résultat de l'exercice 2025	72 614,21 €	- 11 157,14 €
Report 2024	740 844,87 €	- 87 798,77 €
Résultat de clôture 2025	813 459,08 €	- 98 955,91 €

Sortie de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025**

Affectation du résultat exercice 2025 sur exercice 2026 DEL2026_008

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui présente les résultats suivants :

Vu l'excédent de 813 459,08 € de la section de fonctionnement et le déficit de 98 955,91 € de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE le résultat comme suit :**

Compte 001 : déficit d'investissement reporté	98 955,91 €
Compte 1068 : recettes d'investissement	98 955,91 €
Compte 002 : recettes de fonctionnement reportées	714 503,17 € (813 459,08 – 98 955,91)

Approbation du budget primitif de la commune – exercice 2026 DEL2026_009

Madame le Maire soumettra aux membres du Conseil Municipal le budget primitif se résumant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 087 593,17 €	1 087 593,17 €
Section d'investissement	1 070 449,08 €	1 070 449,08 €

Le budget et la note de synthèse brève et synthétique du budget sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune**

Demande de participation au voyage scolaire / sortie des élèves du collège Val de Moder
DEL2026_010

Madame le Maire présente les courriers de demande de participation au voyage scolaire et sortie des élèves du collège Val de Moder du 3 février 2026.

Plusieurs séjours ont été organisés pour les élèves :

- Voyage scolaire au ski du 25 au 30 janvier 2026
- Échange en tiers-lieux du 26 au 30 janvier 2026

Le collège sollicite la commune pour l'attribution d'une participation directement aux parents.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande de participation au voyage scolaire / sortie des élèves du collège Val de Moder. Il est rappelé que les compétences relatives aux collèges relèvent de la Collectivité européenne d'Alsace.